

SEANCE DU 30 AOUT 2012

OBJET : ADHESION A LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION MISE EN CONCURRENCE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ARDECHE.

Le Maire expose à l'assemblée :

« Un nouveau dispositif destiné à permettre aux collectivités de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents a été mis en place par le décret n° 2011-1474.

En conséquence, les anciennes aides accordées, notamment aux mutuelles des fonctionnaires territoriaux, directement par l'employeur, ou via le Comité des Œuvres Sociales, deviendront caduques au 1^{er} janvier 2013.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents actifs et retraités.

En outre, l'aide apportée par l'employeur aux actifs l'est aussi.

La participation de l'employeur, s'il y en a une, est versée soit directement à l'agent soit via une mutuelle, une institution de prévoyance ou une entreprise d'assurance sous forme d'un montant d'aide par agent, multiplié par le nombre d'agents.

Son montant peut être modulé selon le revenu ou la composition familiale de l'agent dans un but d'intérêt social.

La collectivité peut apporter sa participation soit au titre du risque « santé » (risques liés à l'intégrité physique de la personne et ceux liés à la maternité), soit au titre du risque « prévoyance » (risques liés à l'incapacité, l'invalidité et le décès), soit au titre des deux risques.

Pour chacun des deux risques ou les deux, la collectivité peut soit apporter sa contribution a priori sur tous les contrats des agents qui auront été labellisés, soit conclure une convention de participation après mise en concurrence entre les opérateurs précédemment cités, pour une durée de 6 années.

Dans ce dernier cas, seul le contrat souscrit auprès de l'opérateur retenu (en santé et/ou en prévoyance) pourra bénéficier de la participation de la collectivité.

En application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion a décidé de lancer une consultation en vue de conclure une telle convention de participation pour le seul risque « prévoyance », pour le compte des collectivités et établissements affiliés qui le demandent.

Cette mutualisation devrait permettre d'obtenir des conditions tarifaires attractives.

A l'issue de cette consultation, la collectivité conservera bien entendu la possibilité de ne pas signer la convention de participation proposée.

Le montant de la participation que la collectivité compte verser sera précisé à la signature de la convention. Ce montant, qui peut être modulé, ne pourra dépasser le montant total de la cotisation et aura été déterminé au préalable dans le cadre du dialogue social avec les représentants du personnel et après avis du Comité Technique Paritaire ».

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire en date du 8 juin 2012 approuvant le choix de la convention de participation pour le risque Prévoyance, (**collectivités de moins de 50 agents**)

Considérant l'intérêt de participer à la protection sociale complémentaire « prévoyance » des agents de la collectivité et de s'associer à la démarche de mutualisation proposée par le Centre de Gestion, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **décide** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une **convention de participation au titre du risque « prévoyance »**, que va engager le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984,
- **prend acte**, qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AVENIR SPORTIF DE ROIFFIEUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que l'Avenir Sportif de Roiffieux organisera les 28, 29 et 30 juin 2013 une manifestation nationale de gymnastique féminine.

Il précise que ce type de manifestation, outre ses aspects sportifs, ne peut que contribuer à promouvoir le bassin annonéen.

Les organisateurs ont sollicité les communes qui comme Vanosc disposent d'un équipement avec douches.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- considère que la manifestation nationale de gymnastique féminine qui se déroulera du 28 au 30 juin 2013 dans le bassin annonéen présente un intérêt d'abord, avec la transmission de valeurs sportives basées sur le développement des compétences techniques de chacun dans un esprit d'équipe fraternel et solidaire et qu'ensuite, elle permet de faire connaître notre territoire et ses différentes ressources notamment d'accueil touristiques ;
- Approuve les termes de la convention en précisant par ailleurs que la mairie offrira un verre de l'amitié aux sportifs hébergés à Vanosc le vendredi 28 juin 2013 ;
- Charge Monsieur le Maire de signer cette convention avec Monsieur Jean-Paul SOUBEYRAT, Président de l'Avenir Sportif de Roiffieux.

OBJET : SUBVENTION ACAV POUR LES NOCTURNES DE VANOSC

La 7^{ème} saison des Nocturnes estivales de Vanosc vient de se terminer. Monsieur le Maire rappelle que ces manifestations constituent de vrais moments de convivialité pour les habitants de la commune et pour les visiteurs.

Il remercie bien vivement les associations organisatrices et particulièrement l'ACAV (Association des Commerçants et Artisans de Vanosc) qui coordonne l'organisation.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Municipal décide verser une subvention de 1 063,96 € à l'ACAV pour financer les frais de promotion dans la presse locale.

OBJET : SOIXANTIEME ANNIVERSAIRE VANAU-SPORT

Le 8 septembre prochain, le club de basket VANAU-SPORT fêtera son soixantième anniversaire.

Monsieur le Maire rappelle que ce club est très dynamique et qu'il apporte un élément de vitalité très apprécié dans le village.

Le club compte une centaine de licenciés répartis sur 9 équipes, développe de vraies valeurs du sport et participe à l'entretien des installations mises à disposition.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Remercie les dirigeants du club pour leur engagement notamment en direction des jeunes ;
- Dit qu'il prendra en charge un verre de l'amitié dinatoire le 8 septembre 2012.

OBJET : PROJET DEVELOPPEMENT DURABLE ENERGIE EXTENSION CHAUFFERIE BOIS, ISOLATION DE BATIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale les efforts entrepris par la Commune de Vanosc qui, notamment, fut la 2^{ème} Collectivité en Ardèche à implanter un réseau de chaleur avec une chaufferie à bois déchiqueté. Il rappelle par ailleurs l'effort déjà engagé pour économiser la dépense d'éclairage public et les études lancées pour l'implantation de panneaux photovoltaïques et pour l'implantation d'un parc d'éoliennes.

Il explique que pour une bonne gestion en terme de développement durable, il serait important de :

- procéder à l'extension de la chaufferie existante au village,
- d'installer des chaudières à granules au Pôle Artisanal au Monteillet,
- d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics situés au cœur du village : Mairie, ancienne cure qui va devenir un logement social, logements sociaux, ancien immeuble Goudard, bâtiment ancienne poste (APC, Bibliothèque, Atelier, 1 logement social), Ecole (Salles de Classes et 2 logements sociaux), Annexe Municipale (4 niveaux).

Le projet se décline en trois parties :

1 : Extension d'un réseau de chaleur bois existant au village

La commune a étudié la possibilité de réaliser une extension de son réseau de chaleur existant. La commune, accompagnée par le SDE 07, a choisi le bureau d'études Alpha JM pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le projet intègre le raccordement de la mairie, de l'ancienne cure et des logements Goudard à ce réseau de chaleur.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 67 972,40 € HT

2 : Amélioration énergétique des bâtiments de Vanosc.

L'extension du réseau de chaleur nécessite de diminuer les consommations des bâtiments raccordés.

Mairie : Isolation des combles (Styrodur 20 cm pour une résistance thermique de 7 m².°C/W, 80 m² x 50 € HT / m² = 4000 € HT) et isolation de la dalle au rez-de-chaussée par projection d'un flocage de 10 d'épaisseur au niveau des voutes.

Ancienne cure : Isolation par l'intérieur des murs du RDC par 12 cm de laine de roche. Remplacement des fenêtres par du double vitrage sur menuiserie bois. Mise en place d'un flocage de 10 cm d'épaisseur au niveau des voutes. Mise en place d'une VMC double flux avec récupération de chaleur.

Isolation par flocage des voutes de la Mairie et ancienne Cure : 190 m² x 30 € HT / m² = 5700 € HT (répartition 50 – 50 pour chaque entité).

Ecole : Isolation thermique extérieur avec un R de 4. (15 cm de polystyrène) : 550 m² x 120 € HT / m² + 7 descente EP à dévoyer = 69 500 € HT

Flocage en sous sol du plancher au RDC. Mise en place d'une régulation de température d'eau de chauffage et isolation des canalisations de chauffage.

Grand appartement Ecole : Reprise de l'isolation des combles (73 m² x 50 € HT / m² = 3650 € HT), mise en place d'une isolation extérieur des murs, pose de double vitrage sur menuiserie bois, installation d'une régulation de chauffage en sous station et pose d'une VMC double flux avec récupération de chaleur.

Petit appartement Ecole : isolation des murs par l'extérieur, mise en place d'un double vitrage, pose d'une régulation de chauffage et installation d'une VMC double flux.

VMC double flux 2 logements école : 2 x 3000 € HT = 6000 € HT

Appartement de la poste : Isolation des combles (Laine de verre : 2 couches croisées de 15 cm d'épaisseur – 80 m² x 2 x 5 € HT / m² = 800 € HT), isolation des murs par l'intérieur, mise en place de doubles vitrages, pose d'une régulation de chauffage et d'une VMC double flux.

Poste : Isolation des murs par l'intérieur, pose d'une régulation de chauffage et isolation des canalisations des tuyauteries en sous-sol.

Logement Goudard : Mise en place d'une VMC double flux.

Annexe Municipale : Isolation des murs par l'intérieur, pose d'une régulation de chauffage et isolation des canalisations des tuyauteries en sous-sol.

La pose et fourniture de fenêtres isolantes et de volets extérieurs pour les bâtiments de l'école publique, l'appartement de l'ancienne cure, de la mairie et de la poste est estimé à 30 237 €.

L'estimation de l'isolation intérieure des bâtiments est de 27 693,55 €.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux est estimé à 147 580,55 euros.

3 : Installation de deux chaufferies à granulés au pôle artisanal du Monteillet

Le site est divisé comme suit : Atelier magnanerie 95 m², Logement magnanerie 156 m², Atelier Philippe Berne 116 m², Atelier Luthier 74 m², Atelier relais 170 m², Logement en projet 158 m², Atelier luthier 228 m², logement Luthier 74 m²

La puissance de la chaudière bois sera de 40 kW avec un silo textile de 3 tonnes.

La consommation annuelle est estimée à 11 tonnes de bois granulés.

Le montant de l'opération est estimé à 38 400 euros.

3. Synthèse

La commune de Vanosc sollicite les aides suivantes :

Partie 1 : Investissement de 67 972,40 € / Aide de 33 986,20 € soit 50 % de l'investissement du projet.

Partie 2 : Investissement de 147 580,55 € / Aide de 73 790,27 € soit 50 % de l'investissement du projet.

Partie 3 : Investissement de 38 400 € / Aide de 19 200 € soit 50% de l'investissement du projet.

Total : Investissement de 253 953 € / Aide de 126 976,50 € soit 50% de l'investissement du projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- dit que ce projet de développement durable correspond à son souci d'économie et de recherche de solutions énergétiques alternatives.
- donne son accord pour la réalisation de ce projet en trois parties :

Partie 1 : Investissement de 67 972,40 € / Aide de 33 986,20 € soit 50 % de l'investissement du projet ;

Partie 2 : Investissement de 147 580,55 € / Aide de 73 790,27 € soit 50% de l'investissement du projet ;

Partie 3 : Investissement de 38 400 € / Aide de 19 200 € soit 50% de l'investissement du projet ;

Total : Investissement de 253 953 € / Aide de 126 976,50 € soit 50% de l'investissement du projet.

- Charge Monsieur le Maire de solliciter une aide de 50 % auprès du Conseil Général et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

OBJET : MISE A DISPOSITION SALLES A L'AMICALE DES SOUS OFFICIERS SAPEURS POMPIERS RETRAITES DE L'ARDECHE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur Jean-Baptiste DURANTON, ancien pompier Vanoscois a sollicité la commune pour la mise à disposition de salles à l'Annexe Municipale le 14 octobre 2012 pour un rassemblement de l'Amicale des sous-officiers sapeurs pompiers retraités de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Rappelle son très fort attachement aux corps des sapeurs pompiers maillon indispensable pour la protection de nos communes ;
- Décide de mettre gracieusement la Salle des Cartes et la Salle de la Courte Boule à l'Association de l'Amicale des sous-officiers sapeurs pompiers retraités de l'Ardèche ;
- Dit qu'il offrira avec plaisir le verre de l'amitié pour accueillir les participants.

OBJET : RENOVATION VESTIAIRE SALLE JEAN MOULIN

Monsieur Marc GAY informe l'assemblée communale qu'à la suite d'infiltrations d'eau dans le sol de la douche d'un vestiaire, il s'en est suivi une importante dégradation.

Les basketteurs proposent de rénover eux-mêmes ce vestiaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de prendre en charge les matériaux nécessaires à cette rénovation : panneaux hydrofuges, carrelage, faïence, peinture....
- Remercie bien vivement les membres du club pour leur démarche.

OBJET : NOMINATION AU CCAS

Monsieur Fabien HELFFT travaille désormais en Nouvelle Calédonie. Il a fait savoir qu'en conséquence, il préférerait démissionner du CCAS, malgré le grand intérêt qu'il porte aux membres du CCAS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a nommé Monsieur Damien SOULIER pour le remplacer au Conseil d'Administration du CCAS.

Il propose par ailleurs, que le Conseil Municipal choisisse un nouveau représentant pour succéder à Monsieur Henri FRANCOMME qui a démissionné.

Après en avoir délibéré à 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal nomme Madame Mireille MEYRAND au Conseil d'Administration du CCAS.

OBJET : GARDE CORPS EGLISE

La rampe d'accès pour faciliter l'entrée à l'église des personnes à mobilité réduite a été installée.

Après avoir consulté Monsieur le Curé et différentes personnes utilisatrices de cette rampe, il apparaît indispensable d'installer un garde-corps qui d'une part sécurisera le passage pour éviter les chutes et que d'autre part sera bien utile à certaines personnes en difficultés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de confier la fourniture et la pose d'un garde-corps à l'Entreprise Couleurs et Transparence de Vanosc pour un montant de 890,64 €.

OBJET : CONTRAT TERRITORIAL POUR UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

Monsieur le Maire présente le contrat territorial pour l'alimentation en eau potable sur territoire « SERENA – EMPURANY – VOCANCE ».

Ce contrat précise entre autre les objectifs, les modalités d'exécution (engagement, suivi, réajustement...), l'engagement du département et de la collectivité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Charge Monsieur le Maire de signer ce contrat territorial pour une gestion durable de la ressource en eau ;
- Remercie le Conseil Général pour son appui efficace et important en la matière.

OBJET : FOURNITURES PSYCHOLOGIQUE SCOLAIRE

Le Conseil Général a décidé de ne plus participer au financement des fournitures nécessaires aux psychologues scolaires de l'enseignement primaire.

La psychologue scolaire qui intervient dans la Vocance a besoin d'acquérir différentes fournitures auprès des Etablissements ECPA de Montreuil (93) pour un montant de 367,36 €TTC.

Conscients de l'importance des dispositifs d'aide pour les élèves en difficultés, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour payer la dépense de 367,36 €TTC et charge Monsieur le Maire de solliciter les communes de Villevocance et Vocance pour financer un tiers de la dépense chacune.

OBJET : DON DE MONSIEUR FAURIE

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte un don de 20 € de Monsieur Bruno FAURIE.

OBJET : TICKETS DE CANTINE

Monsieur Jean-marie DESLOGES rappelle au Conseil Municipal toute l'importance qu'a pris le portage des repas pour les personnes âgées et la nécessité de faire fabriquer de nouveaux tickets vert-clair spécialement dédiés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire fabriquer par les Etablissements FABREGUE de Saint Yrieix La Perche (87) 2 000 tickets vert-clair, allant du numéro 2 001 à 4 000.

OBJET : INDEMNITES STAGIAIRES

Compte tenu de la motivation et de l'implication des jeunes stagiaires qui ont réalisé le film sur Vanosc, Florent DE GAUDEMAR et Jean COMBIER, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer 150 € à chacun d'eux.

OBJET : PRESENTATION D'UN FILM SUR VANOSC

Monsieur le Maire rappelle que Florent DE GAUDEMAR et Jean COMBIER ont réalisé un film sur Vanosc.

Ce film introduit avec une grande pertinence par un poème de Claude ROY, met parfaitement en valeur la qualité paysagère, la place importante de la nature, des cultures et du patrimoine bâti, héritage des générations qui nous ont précédés. Un clin d'œil à l'attachement des villageois, à la richesse du lien social et un clin d'œil aux productions de Joseph BESSET complètent bien ce film.

Le choix judicieux des prises de vues, montées avec soin, confère à la réalisation une véritable esthétique poétique.

Malgré, le jeune âge des réalisateurs, on peut parler d'un travail d'orfèvre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'inviter la population à découvrir ce film le vendredi 28 septembre à 18 heures à l'Annexe Municipale. Un verre de l'amitié clôturera cette soirée.

OBJET : DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Dans le cadre de l'étude de l'extension de la chaufferie bois, et des économies à réaliser en matière d'énergie, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour faire réaliser un Diagnostic de Performance Energétique à la Société ALPHA JM de Valence (26) pour un montant de 1 330,00 € HT.